

**M. LEDERMANN**  
630 Rue des Clos  
76360 BARENTIN

Bouville, le 05 février 2020

**Réf. : 2020/CG/LLT/2657**

**Objet : Autoroute A150 – Section Barentin / Ecalles-Alix**  
**Résultats de mesures acoustiques 5 ans après mise en service**

Monsieur,

Conformément aux termes de son contrat de concession et de la loi Bruit de 1992, la société ALBEA était tenue de procéder à la vérification des niveaux de contributions sonores de l'autoroute sur les habitations les plus exposés.

Cette campagne s'est déroulée courant novembre 2019 soit pratiquement 5 ans après l'ouverture à la circulation de l'autoroute. Une mesure ayant été réalisée sur votre propriété, nous avons le plaisir de vous adresser l'extrait du rapport de mesures vous concernant.

Comme vous pourrez le constater, les niveaux de contributions sonores mesurés chez vous restent en dessous des seuils réglementaires (60 dB(A) de jour / 55 dB(A) de nuit) confirmant ainsi le bon dimensionnement des protections réalisées et le respect, par ALBEA de son obligation de résultat à ce titre.

Pour votre parfaite information, le rapport complet est adressé à votre mairie qui pourra bien évidemment le mettre à disposition de l'ensemble de ses administrés.

Notre équipe reste à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ces mesures.

Vous souhaitant bonne réception.

.../...

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**La Directrice opérationnelle**



**Laurence LEBLOND-TETU**

**Copie** : M. le Maire de BARENTIN

M. G. BENOIT

**PJ** : *Extrait du rapport ACOUSTB - Contrôle des niveaux sonores aux abords de l'autoroute A150 sur le tronçon Barentin – Ecalles-Alix – Décembre 2019 – version 01*

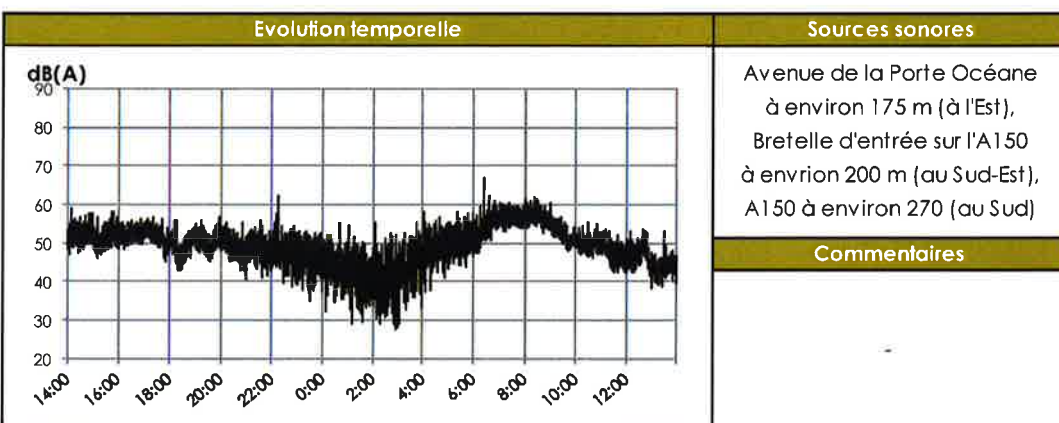


**PF19** **Mesure de bruit routier - A150** **ACOUSTB**  
ACOUSTIQUE - ONDES - VIBRATIONS

Localisation de la mesure	Date et durée de la mesure
M. et Mme LEDERMANN 630, rue des Clos 76360 Barentin	Mesure réalisée le 04/11/2019 à 14:00 Durée : 24 h Rez-de-chaussée / Façade Sud-Est



Périodes réglementaires	Niveaux sonores LAeq mesurés	Trafic routier relevé - A150
Période diurne (6 h - 22 h)	53.0 dB(A)	688 véh/h 8 % PL
Période nocturne (22 h - 6 h)	47.7 dB(A)	60 véh/h 8 % PL



Indices statistiques en dB(A)					
Période	L95	L90	L50	L10	L5
(6 h - 22 h)	44.0	45.3	50.7	56.2	57.3
(22 h - 6 h)	34.3	36.6	45.4	51.2	52.5

**COPIE**

**Mairie de BARENTIN**  
Place de la Libération  
76360 BARENTIN

A l'attention de M. Michel BENTOT

Bouville, le 03 février 2020

**Réf. :** 2020/CG/LLT/2632

**Objet :** Autoroute A150 – Section Barentin / Ecalles-Alix  
Résultats de mesures acoustiques 5 ans après mise en service

Monsieur le Maire,

Conformément aux termes de son contrat de concession et de la loi Bruit de 1992, la société ALBEA était tenue de procéder à la vérification de l'efficacité des dispositifs de lutte contre les nuisances sonores, mis en œuvre, dans le cadre de la construction de l'autoroute A150, dans sa section Barentin / Ecalles-Alix, au droit des habitations riveraines les plus exposées. Cette campagne s'est déroulée courant novembre 2019, soit pratiquement 5 ans après l'ouverture à la circulation de l'autoroute.

Conformément à notre engagement, nous vous adressons, joint à la présente, le rapport complet de ces mesures.

Comme vous pourrez le constater, les niveaux de contributions sonores mesurés restent très en dessous des seuils réglementaires confirmant ainsi le bon dimensionnement des protections réalisées. Il importe de rappeler qu'ALBEA reste soumis à ce titre à une obligation de résultat.

Pour votre parfaite information, nous adressons aux riverains concernés, les fiches relatives aux mesures qui ont été faites chez eux, à savoir :

- Monsieur ISAAC, 6 ancienne route de Villers-Ecalles
- Monsieur RENAUX, 1 rue Michelet
- Monsieur LEDERMANN 630 chemin des Clos
- Monsieur GEST, 1301 rue Ambroise Paré

.../...